



CONCOURS STREET ART « Artistes, réveillez nos vitrines ! »

[DOSSIER TECHNIQUE]

Avec un objectif de dynamisation du centre-ville et en partenariat avec Les 12 Couleurs, la Ville de Bagnères-de-Bigorre lance **un concours dédié aux artistes** pour redonner des couleurs aux vitrines des commerces inoccupés.

Peintures, collages, graffs... les œuvres proposées seront réalisées directement sur les vitres ou sur d'autres supports intégrés à l'intérieur ou à l'extérieur des vitrines.

L'appel à candidature est ouvert du 16 février au 16 mars 2018.

OBJECTIFS :

- Accueillir des artistes souhaitant s'investir dans une pratique de l'art urbain
- Offrir un lieu de création aux arts vivants et ainsi créer un échange interdisciplinaire
- Permettre la rencontre du public avec les artistes et leurs œuvres, éveiller la curiosité de chacun.

DATES ET LIEUX :

Les œuvres seront créées du 14 au 20 avril inclus afin de permettre une exposition dès le samedi 21 avril.

Elles seront installées pour une durée indéterminée.

THÈME :

Le thème est nature, la faune et la flore

RÉALISATION DES ŒUVRES :

Les œuvres seront réalisées directement sur les vitrines ou des supports adossés aux vitrines. Chaque artiste devra proposer une esquisse de l'œuvre qui sera réalisée.

CONDITIONS MATÉRIELLES :

Une convention sera signée avec chaque artiste sélectionné.

Les vitrines choisies seront attribuées par tirage au sort aux artistes sélectionnés.

Le matériel est fourni par la ville de Bagnères.

L'œuvre est créée entièrement ou partiellement sur place. Elle est destinée à être exposée dans un lieu non chauffé.

Les artistes s'engagent à respecter le cadre et le lieu, à proposer des œuvres n'utilisant pas de produits dangereux pour les visiteurs.

Le nettoyage de la vitrine sera effectué par l'artiste.

HÉBERGEMENT - RESTAURATION

L'hébergement et la restauration sont à la charge de l'artiste.

SÉCURITÉ DES ŒUVRES :

Les lieux appartenant à des privés, en convention avec la ville de Bagnères pour l'habillage de la vitrine, cette dernière ne peut être tenue responsable d'un vol ou de dégradations occasionnés.

DROITS :

Les droits de reproduction et de représentation sont acquis par la commune de Bagnères de Bigorre et ce, sans limite de durée ni rémunération.

PLANNING :

Appel à candidature/ concours vitrines : 16 février au 16 mars (par envoi mairie de Bagnères ou mail Colombe)

Sélection des artistes par le comité organisateur : 19 mars

Tirage au sort des vitrines : 19 mars

Date limite de l'envoi de l'esquisse de l'oeuvre proposée : 30 mars

Réalisation de l'oeuvre : du 14 au 20 avril (18h)

Exposition : à partir du 21 avril

Résultat du concours : 22 avril

CONCOURS :

Un jury composé de professionnel et du public classera les œuvres.

Les 3 meilleures œuvres seront récompensées : forfait ski saison, séjour ski (forfait + hébergement) à La Mongie, week-end à Aquensis (2 nuits + 3 journées Aquensis + soins en duo), etc.

PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Fiche de candidature

- Justificatifs de N° de Siret
- CV relatant le parcours artistique du candidat
- Photos d'œuvres récentes
- Projet de création sur format A4 (dessin, photo, photomontage ...)
- Fiche technique précisant les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage (temps de montage, matériel nécessaire)
- Description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le lieu et texte de présentation de l'œuvre
- Tout autre document permettant de cerner la démarche de l'artiste.

À envoyer avant le 16 mars :

- par mail :
colombe.sarrazin@ville-bagneresdebigorre.fr

- par courrier :
Mairie de Bagnères-de-Bigorre
Colombe Sarrazin
28 place des Vignaux
65201 Bagnères-de-Bigorre

Renseignements :
Colombe Sarrazin
Mairie de Bagnères-de-Bigorre
05 62 95 08 05
colombe.sarrazin@ville-bagneresdebigorre.fr

